

musulmane, avec des dommages évidents en termes de qualité de vie et de bien-être. Les femmes semblent plus touchées que les hommes. J'y suis très attentive.

Je vous disais, le 25 mars dernier, quelles étaient les pistes d'actions budgétaires à notre disposition.

Par ailleurs, l'aide aux victimes que vous évoquez dans votre question, et qui relève de la Communauté française, est aussi assumée par la Commission communautaire française, de manière professionnelle, au travers de nos services ambulatoires de l'Action sociale, de la Famille et de la Santé.

Les allocations de base de la santé mentale, de la promotion de la santé, des réseaux et des initiatives en matière de soutien aux victimes de violences, de discrimination et d'exclusion vous sont connues. Croyez bien que je n'hésiterai pas à engager les moyens nécessaires pour faire face aux besoins lorsqu'ils s'exprimeront.

Nous sommes encore tous et toutes sous le choc des attentats, et la Belgique est encore au niveau 3 de la menace. Je vous confirme donc mes propos du 25 mars dernier et je reviendrai vers vous lorsque des pistes concrètes d'actions se feront jour.

Je voudrais souligner l'initiative du Service public fédéral (SPF) Santé publique : une adresse de courrier électronique a été créée pour que s'expriment les questions des victimes et de leurs proches sur ce qu'il leur est arrivé. Comment sont-ils vivants ? Qui leur a sauvé la vie ? Ceux qui étaient présents et ont agi avec courage, sang-froid et humanité sont aussi appelés à s'exprimer pour que leurs actes soient connus des victimes. Je formule le vœu que cette plate-forme permette aux peurs, à l'incompréhension et aux chagrins de trouver des réponses, de l'apaisement et de la solidarité.

(Applaudissements)

LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE SUITE AUX ATTENTATS

DE M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE

A MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Personne ne l'ignore ici ; le 22 mars, c'était il y a un mois. Monsieur le député, je vous remercie pour votre question, qui me permet de vous faire partager les premières initiatives conjointes de notre administration et de mes collaborateurs en la matière.

L'actualité récente nous a confrontés non seulement à la violence aveugle et à des assassinats collectifs, mais aussi à un contexte sécuritaire renforcé, à des perquisitions et des arrestations impressionnantes, à la désignation de quartiers ghettos, à des confusions, des amalgames, des débats entre convictions religieuses, des modèles culturels, des manipulations sectaires...

Les citoyens sont tous, de manière plus ou moins proche, touchés par les attentats et leurs conséquences. Je n'ai pas souhaité surfer sur les tragiques événements par des annonces trop faciles. Décidée à prendre d'abord la mesure des besoins dans les secteurs sous ma responsabilité, j'ai toutefois demandé à mes collaborateurs et aux membres de l'administration de prendre des contacts auprès de services de santé mentale et d'acteurs de promotion de la santé communautaire dans des quartiers touchés par l'actualité.

L'objectif est de voir avec eux quelles répercussions ces événements ont eu sur leurs pratiques et quels besoins, éventuellement nouveaux, ils identifient pour les mois ou années à venir. Je rencontre bientôt des représentants de ces secteurs pour analyser avec eux des modalités d'actions à court et moyen termes.

Je ne vais pas me lancer aujourd'hui dans une analyse personnelle de constats qui ne sont pas encore mûrs, ni complètement aboutis, mais un premier retour du terrain montre que nos services agréés font face à deux problématiques bien différentes : la peur de la mort et la peur de l'avenir. Ces deux peurs s'abordent et se traitent différemment, par des opérateurs différents ou complémentaires, mais toujours sur le long terme.

Dans certains quartiers, il semble aussi que les amalgames et la stigmatisation touchent beaucoup la communauté